Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **71 (1945)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Communiqué du secrétariat.

Communication n° 1 du Service de presse de la S. I. A. et de la S. S. E.[1] *pour la construction en temps de guerre.*

La Société suisse des ingénieurs et des architectes et la Société suisse des entrepreneurs ont organisé, d'accord avec l'Office de guerre pour l'industrie et le travail, Section des matériaux de construction, et le délégué aux Possibilités de travail, un service de presse s'occupant de la construction en temps de guerre. Ce service a pour but d'orienter les milieux intéressés sur les possibilités actuelles de construction, compte tenu des ressources en matières premières encore à notre disposition. L'arrêt des importations de charbon nous oblige à rationner encore plus sévèrement le charbon et les matériaux de construction si nous ne voulons pas que les stocks existants soient épuisés avant la fin de 1946. Les attributions habituelles de ciment devront être réduites en proportion et l'emploi des tuiles et briques devra également faire l'objet de certaines mesures restrictives. Seules des importations de charbon importantes réalisées avant la fin de 1946 permettraient d'augmenter les attributions.

Le service de presse n'a aucune influence sur les attributions de matériaux de construction, celles-ci étant de la compétence des organismes de guerre intéressés.

Le problème le plus urgent est celui de la construction des maisons d'habitation. Le nombre de logements à réaliser en 1945 correspond environ à celui de 1944. Les contingents correspondants ont été portés à la connaissance des cantons.

Les attributions suivantes ont été prévues par logement :
Ciment : 1,8 à 3,5 tonnes.
Fers ronds à acheter dans le commerce : 125 à 350 kg.
Acier suédois à prélever sur les stocks des fabricants de poutres : 80 kg.

Pour la construction de logements, il n'est normalement pas attribué de fers profilés.

Les quantités de ciment autorisées dépendent du nombre de pièces et du caractère de la construction (maison familiale de colonie d'habitation, maison pour deux familles, maison d'habitation pour plusieurs familles). Il est possible de tenir compte, dans une certaine mesure, des difficultés particulières dues au terrain. Lorsqu'il s'agit d'une colonie d'habitation, une attribution supplémentaire de 0,5 tonnes de ciment par logement peut être accordée pour l'établissement de fosses d'aisance ou de bassins de clarification. Cependant, les installations toutes faites doivent, en principe, être préférées. Dans le but de créer des occasions de travail dans l'artisanat, les attributions de ciment pour une maison familiale d'une exécution plus soignée peuvent être portées à 5 tonnes lorsque le devis dépasse 100 000 fr.

[1] Société suisse des entrepreneurs.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES (Section S. I. A.)

Assemblée générale annuelle.

L'Assemblée générale annuelle est fixée au *mardi 27 mars 1945, à 17 h. 30*, à l'Hôtel de la Paix, à Lausanne.

Ordre du jour :

1. Lecture des procès-verbaux.
2. Rapport d'activité du Président et des Commissions S. V. I. A.
3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes.
4. Budget 1945-1946. Fixation des cotisations.
5. Elections statutaires.
6. Divers.
7. Propositions individuelles.

Suivant la tradition, cette assemblée sera suivie d'un repas en commun, pour lequel chacun est prié de s'inscrire auprès du président, M. *d'Okolski*, architecte, place Saint-François 3, à Lausanne.

Le Comité.

CARNET DES CONCOURS

Publication des résultats des concours d'architecture.

Avis à nos lecteurs.

La publication récente, au *Bulletin technique* du 3 mars, des résultats du concours de la Grande Salle de Pully, a suscité, de la part de nos lecteurs architectes, de nombreuses félicitations et une critique.

Cette dernière nous donne aujourd'hui l'occasion de préciser que, dans la règle, le *Bulletin technique* ne peut publier, en plus d'un choix des plans des « projets primés », les dessins des « projets achetés ». Il l'a fait exceptionnellement dans le cas particulier du concours de Pully, car, selon les termes mêmes du rapport du jury, le projet « Molière » (acheté pour 900 fr., auteur : M. Pahud) était : « ... la meilleure solution présentée du problème... »

Tel n'était pas le cas pour le second projet acheté, celui de M. M. Piccard, dont nous avons dû renoncer à reproduire les dessins. Nous aurions peut-être dû supprimer, dans le texte du rapport du jury, qui nous fut remis avec prière instante de le publier intégralement, la critique du projet de M. M. Piccard, puisque, conformément à l'usage, nous ne pouvions en reproduire les dessins. Nous regrettons ne l'avoir pas fait, par suite de circonstances particulières, indépendantes de notre volonté. *(Réd.)*

Halle de gymnastique et de sports de la Ville du Locle.

Le jury du concours de projets pour une Halle de gymnastique et de sports avec aménagement d'un terrain de jeu au Locle a classé les projets comme suit :

1er prix, 3000 fr. : MM. *Œsch* et *Rossier*, architectes au Locle.
2e prix, 1800 fr. : M. *Henry de Bosset*, architecte, Colombier.
3e prix, 1500 fr. : M. *Ed. Calame*, architecte, Neuchâtel. — Collaborateur : M. *Jean Meier*.
4e prix, 1200 fr. : M. *René Chapallaz*, architecte, La Chaux-de-Fonds.

Des allocations de 800 fr. chacune ont été accordées à cinq projets.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

Service Technique suisse de placement
Voir page 8 des annonces

Lausanne. — Imprimerie La Concorde.